



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	7	0

**OBJET : 34-6 - DCM N°34-6
ENVIRONNEMENT - ANSE DU
CROUTON - CREATION D'UNE ZONE
DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS
LEGERS (Z.M.E.L.) - APPEL A PROJET-
CANDIDATURE - APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3441-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 21/12/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 21/12/20

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale
Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin
RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier
WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme
Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme
Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M.
Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme
Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO,
Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M.
Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle
MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaele DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIIK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

L'anse du Croûton accueille en période estivale une zone de mouillages forains pour des bateaux de 6 à 20 mètres (jusqu'à 50 navires en été).

Les plaisanciers sont attirés par la beauté du site, l'assurance d'un plan d'eau calme une grande partie de l'année et la proximité de plusieurs ports (Croûton, Gallice, Anse abri de l'Olivette).

Mais la multiplicité des mouillages sur ancre durant plusieurs mois, impacte le site :

- destruction des herbiers protégés de posidonie par les ancres et chaînes,
- conflits d'usage entre les différentes activités s'exerçant dans l'anse : baignade, sports nautiques, aquaculture.

Afin de répondre à ces pressions, deux mesures ont déjà été prises :

- création d'une zone interdite aux embarcations motorisées ou à moteur (ZIEM) permanente,
- interdiction de mouillage aux navires de 20 mètres et plus.

Pour conforter la démarche environnementale entreprise par la Commune dans la préservation et la mise en valeur de ce site, il est proposé d'étudier la création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) dans l'anse du Croûton.

Cette ZMEL consistera en la mise en place de dispositifs de mouillages écologiques permettant d'offrir aux plaisanciers un dispositif d'ancrages sûrs et respectueux de l'environnement.

Elle permettra également une organisation du plan d'eau favorisant la multiplicité des usages et le respect des paysages dans un site classé.

Cet équipement est prévu au plan de gestion du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes-Îles de Lérins » et répond aux attentes de la stratégie de gestion des mouillages en méditerranée de la Direction Interrégionale de la Mer.

Compte tenu de ces enjeux, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins souhaite répondre à l'appel à projets proposé par l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence de l'Eau et la Région Sud sur la réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés.

Cet appel à projets prévoit le financement à 80 % des études préalables à la création d'une telle

installation.

Ces études comporteront deux phases :

1. Etudes de faisabilité portant notamment sur :

- la faisabilité technique : étude géotechnique, environnementale,
- la définition des attentes et des besoins,
- le choix technique,
- les coûts et mode de gestion.

Les résultats et conclusions de cette phase d'étude conditionneront :

2. La réalisation des dossiers d'autorisation pour la création de la ZMEL du Croûton.

Les éléments ainsi obtenus permettront alors à la Commune de créer cette zone de mouillage avec les partenaires éventuels définis lors de la phase d'étude préalable et de solliciter des financements permettant sa réalisation.

Le coût des études préalables est estimé à 100 000 euros et devraient durer deux ans.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets sur la réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés présenté par l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence de l'Eau et la Région Sud ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions relatifs à cet appel à projets.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ENVIRONNEMENT - ANSE DU CROUTON - CREATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET D'EQUIPEMENTS
LEGERS (Z.M.E.L.) - APPEL A PROJET- CANDIDATURE - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/12/2020

Numéro de l'acte : 740978 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740978-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement